

appelées à les transformer. L'organisme s'efforce de coordonner et de pousser les travaux scientifiques portant sur les problèmes et les ressources de la province. Il aide les universités, collèges, groupes de recherches, industries, ministères provinciaux et fédéraux et simples particuliers en fournissant de l'équipement, des subventions, des bourses d'études, des adjoints de laboratoire et des assistants engagés pour l'été, des services de bibliothèques, de cartographie, de photogrammétrie et de traduction, et des renseignements techniques. Il a aidé ou collaboré à des travaux relatifs à la production de nouvelles variétés de plantes et de bactéries de nodules radicaux, aux antibiotiques, aux volailles, à la culture de bleuets, aux appareils de chauffage au charbon, à la constitution et à la gazéification du charbon, à la vérification non destructive de l'équipement minier, à l'utilisation de l'anhydrite, de la diatomite, des déchets de poisson, du gypse, des algues, des scories, des croûtes de bois et des matières fertilisantes. Il a fait des relevés portant sur la géophysique, la géologie, la pollution de l'air, les algues, les aphidiens des forêts, l'écologie forestière et la génétique; il a aidé à des études sur les cycles nutritifs des lacs, sur la cristallographie radiologique et sur les pressions qui s'exercent dans les couches souterraines. Son service de géophysique possède l'appareillage nécessaire pour effectuer toutes sortes de recherches intéressant la magnétométrie, la gravimétrie, la sismologie, l'électromagnétisme et la résistivité. La Division des services techniques donne gratuitement des renseignements aux industries de la province et met à leur disposition ses services de recherche et de perfectionnement dans les domaines de la physique, de la chimie, et du génie, y compris la technique appliquée. Au cours de l'été de 1960, un personnel de 114 personnes était occupé à 32 travaux de recherche.

Conseil de recherches de la Saskatchewan.—Le Conseil a été établi en 1947, en vertu d'une loi provinciale. Son but est de poursuivre, dans les sciences physiques, pures et appliquées, des recherches qui pourraient améliorer l'économie provinciale. Le Conseil s'occupe donc en particulier de l'exploitation commerciale des ressources de la province et de l'aspect scientifique des affaires. En plus de poursuivre activement ses propres projets, le Conseil soutient, au moyen de subventions, des recherches entreprises à l'Université de la Saskatchewan. Les locaux du Conseil, occupés par un personnel permanent de 40 personnes, sont situés sur les terrains de l'Université.

Conseil de recherches de l'Alberta.—L'Alberta a établi en 1921 un Conseil de recherches scientifiques et industrielles afin surtout de favoriser le développement de l'industrie minérale dans la province. Le Conseil, régi par une loi quelque peu analogue à celle du Conseil national de recherches, est soutenu par des crédits du gouvernement. Le programme actuel vise à faire servir les sciences pures et appliquées à la mise en valeur des ressources naturelles de la province. Les travaux exécutés dans les laboratoires du Conseil et dans son usine pilote se partagent en deux divisions: la Division de la pédologie, qui s'occupe de tous les travaux sur la géologie des nappes d'eau souterraines, les levés et les recherches géologiques et l'étude des sols, et la Division des combustibles, qui s'intéresse à la houille, au pétrole, et au gaz naturel et effectue des essais sur l'essence et l'huile. En outre, d'autres groupes sont affectés à des problèmes spéciaux de génie industriel, de recherche en matière de voirie, d'un programme coopératif sur la physique des nuages en rapport avec le problème de la grêle et de certains autres projets.

L'activité de l'organisme est dirigée par un conseil de dix membres représentant le gouvernement, l'université et les industries. Les diverses entreprises de recherches sont sous la surveillance immédiate de divers comités consultatifs et du Comité consultatif technique du Conseil; ce dernier se compose de hauts fonctionnaires du Conseil et de l'État, de certains présidents de comités et de représentants de l'université.

Les laboratoires du Conseil, adjacents aux terrains de l'Université de l'Alberta, comprennent un laboratoire et une usine-pilote qui ont été aménagés en 1955 au coût de \$750,000 par le gouvernement de l'Alberta.